



CONDAMINE
CHÂTELARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CONDAMINE CHÂTELARD SÉANCE DU 30/ 2025

DÉLIBÉRATION N° 32/2025

Rue des Tardets – Projet de réfection de voirie et réseaux d'eau potable et pluviale

L'an deux mil vingt-cinq,

Date de la convocation : 14.08.2025

Date d'affichage : 14.08.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr BOUVET A, MR GARINO J, Mr BOERI C, Mr GUICHARD R

Absent(s) : Mme AMARENCO S, Mr JOBIN ZEIMET S, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr GARINO Julien

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel n°IOME2335302A du 22 décembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel du 6 janvier 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024 352 – 013 du 17 décembre 2024 portant attribution d'une subvention accordée au titre de la dotation de solidarité pour évènement climatique (DSEC) suite aux dégâts dus aux intempéries du 1^{er} décembre 2023 à La Condamine Châtelard ;

VU le courrier de M. le préfet des AHP du 06 juin 2025 autorisant une dérogation exceptionnelle à l'exigence réglementaire d'apporter un autofinancement minimal de 30% du total des financements publics ;

CONSIDERANT la compétence du Conseil départemental en matière d'accompagnement des territoires pour leurs projets d'études et d'aménagements dans le domaine de l'alimentation en eau potable et en eau pluviale ;

CONSIDERANT la compétence de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en matière d'aides aux collectivités dans le cadre de la reconnaissance par l'État de l'état de catastrophe naturelle de la commune de La Condamine Châtelard à la suite des crues du 1^{er} au 3 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter la rue des Tardets et ses réseaux pour assurer un fonctionnement normal des infrastructures et prévenir de nouveaux dégâts,

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025

Date de réception de l'AR: 22/08/2025

004-210400628-DE_032_2025-DE

A G E D I

Madame la Maire informe qu'il convient de proposer le plan de financement suivant :

| Dépenses | Rue des Tardets |
|-----------------------|---------------------|
| Opérations générales | 9 366,64 € |
| Travaux préparatoires | 13 782.30 € |
| AEP | 50 792.97 € |
| Réseau pluvial | 32 717.32 € |
| Réseaux secs | 56 655.52 |
| Finition | 114 114.05 € |
| Honoraires | 16 358,85 € |
| Imprévus | 8 389.20 € |
| TOTAL | 302 176,85 € |

| Recettes | | Rue des Tardets |
|--------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Réseau AEP + réseau pluvial | CD 04 (54%) | 53 916.32 € |
| | Autofinancement (46 %) | 45 324.08 € |
| Réseaux secs - Voiries | DSEC (100%) | 202 936.45€ |
| TOTAL | | 302 176,85 € |

Le Conseil municipal,

À l'**unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE

DE SOLLICITER une aide financière auprès du Conseil départemental, de l'Agence de l'eau à l'État dans le cadre de la DSEC,

D'AUTORISER Madame La Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier,

Ainsi fait et delibere les jour, mois et an que dessus.

Deliberation rendue exécutoire

Transmise au contrôle de légalité le : -----

Publiee le : -----

La Maire

JACQUES Elisabeth



Le Secrétaire

GARINO Julien

Date de transmission de l'acte: 22/08/2025
Date de réception de l'AR: 22/08/2025
004-210400628-DE_032_2025-DE
A G E D I